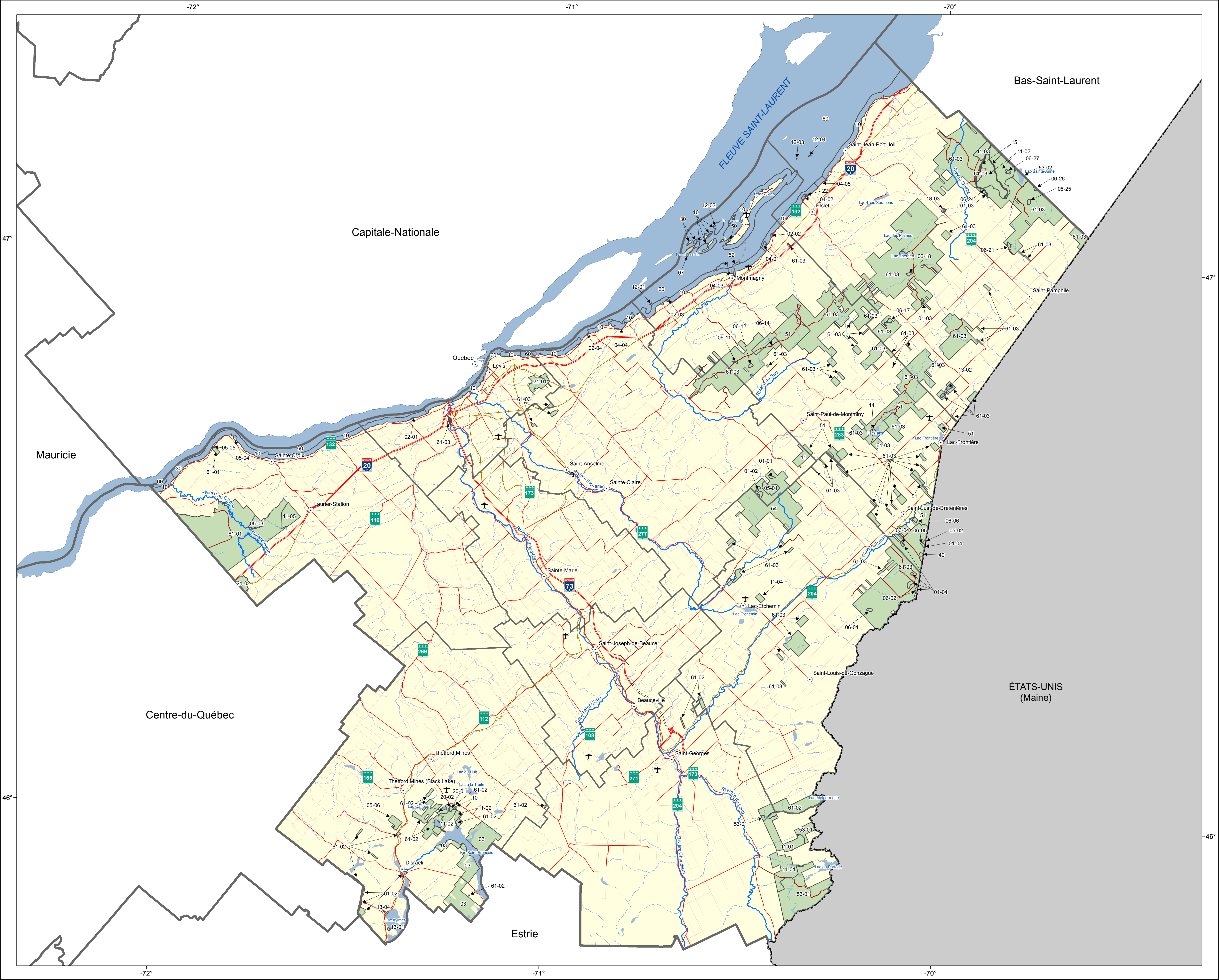


Carte 4 : Les zones d'affectation

Plan d'affectation du territoire public de la Chaudière-Appalaches



Découpage¹

00-00 } Zone d'affectation

Tenure²

Privée

Publique

Infrastructure de transport

Aéroport

Autoroute

Route nationale, régionale ou collectrice

Route locale

Chemin

Chemin de fer

Traverse maritime

Organisation administrative

Ville, localité

Municipalité régionale de comté (MRC)

Région administrative

Frontière

Frontière internationale

¹ Considérant que l'intégration d'étiquettes à six chiffres alourdit la lecture des cartes, le numéro de la région administrative (12) a été omis dans la numérotation des zones.

² Cette carte montre le territoire public et privé et il ne s'agit en aucun cas d'un répertoire ou d'un registre public au sens de la Loi sur les terres du domaine de l'État.

Métadonnées

Projection

Conique de Lambert

Système de référence géodésique

NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 10 20 30 km

1/375 000

Sources		
Données	Organisme	Année
Base de données topographiques et administratives (BDTA 250 k)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2007
Zones d'affectation	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2010

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 4^e trimestre 2015